

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24-02-2020 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusée : Christhie MARTINEZ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs** : (voir documents annexes)

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 307 441.79 €, les recettes s'élèvent, quant à elles, à 416 390.03 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 108 948.24 € pour 2019. En rajoutant 100 000.92 € de report de résultat 2018, il y a **208 949.16 €** de résultat de clôture à affecter.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 118 650.47 €, les recettes à 179 178.50 €, soit un résultat excédentaire de 60 528.03 € €, et en rajoutant les résultats de l'année précédente de 67 201.62 €, il y a **127 729.65 €** de report cumulé. Néanmoins il y a des restes à réaliser pour 91 608 € de dépenses et 43 798 € de recettes, ce qui laisse un report net en investissement de **79 919.65 €**.

Les restes à réaliser sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

*	DEPENSES		INTITULES	RECETTES	
	IMPUTATION	MONTANT		IMPUTATION	MONTANT
<b>RESTES A REALISER</b>					
Voirie 2019	2315	3 400			
Extension de l'atelier communal	2313	42 196	D.E.T.R (25%)	1321	10 000
			C.T.D (30%)	1323	11 600
Le Vieux Pont (ATEC)	2315	588	C.C.H.L.E.M	45822	3 759
Le Vieux Pont (intégration ATEC)	45812	588	C.T.D (50%)	1323	4 530
Réfection SP	2313	3 444	C.T.D (30%)	1323	7 590
	2313	30 340	D.E.T.R (25%)	1321	6 319
Matériel SP et auberge	2188	11 052			
<b>MONTANT TOTAL R.A.R</b>		<b>91 608</b>	<b>MONTANT TOTAL R.A.R</b>	<b>43 798</b>	

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 29 521.11 €, les recettes de 39 502.62 €, Il y a un excédent de 9 981.51 € pour 2019, auxquels il convient d'ajouter 11 074.58 € de 2018, soit une affectation à faire de **21 056.09 €**.

Pour la section investissement, avec 24 755 € de recettes, pour 27 756.63 € de dépenses, il y a un besoin de financement de 3 001.63 €, auquel il faut rajouter le déficit 8 075.01 € de l'année précédente, ce qui laisse un besoin de financement total de **11 076.64 €**.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alain PREVÔT est nommé président de séance pour l'approbation des comptes administratifs

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée les comptes administratifs des budgets « commune » et « assainissement » sont approuvés à l'unanimité.

- **Approbation des comptes de gestion** :

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

- **Autorisation de consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux du cimetière :**

En septembre, le conseil municipal avait sollicité des subventions pour la réfection des allées du cimetière pour lesquelles un accord pour la partie départementale a été notifié, ainsi que l'accusé de réception de complétude pour la partie Etat, ce qui permet le lancement de l'opération.

Afin de pouvoir réaliser les travaux cet été, il serait judicieux de consulter afin d'avoir un maître d'œuvre.

Le maire propose de solliciter l'ATEC, tout en considérant que la décision ne sera prise que lors d'un prochain conseil.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'ATEC pour cette opération d'assistance à maîtrise d'œuvre.

- **Demande de rétrocession de concession :**

Mr et Mme ROY avaient acheté une concession perpétuelle au cimetière. Or ils ne souhaitent plus être enterrés à Blanzac, ils sollicitent la commune en vue de rétrocéder cette concession.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande de rétrocession au prix de 45 euros.

- **Demande de participation pour les voyages scolaires :**

Nous avons reçu plusieurs demandes concernant des voyages scolaires.

L'école Jules Ferry à Chateauponsac pour une élève, concernant une classe découverte en Auvergne.

Coût pour la famille 180 €.

Collège Louis Timbal à Chateauponsac pour une élève, concernant un voyage au château médiéval de Guédelon (89). Pas de coût indiqué.

Demande de parents d'élève pour leur fille concernant une sortie autour des métiers du son à Vichy.

Coût pour la famille : 190 €.

L'école de Rancon qui compte 3 élèves de la commune concernant un voyage à St Palais sur mer. Il est demandé une participation de 35 € par enfant aux communes de résidence.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à 8 voix pour et une abstention d'accorder 35 euros par élève pour ces sorties.

- **Pouvoir au centre de gestion pour consultation de renouvellement de marché :**

Dans le cadre d'un marché groupé, la commune est titulaire d'un contrat d'assurance pour le personnel, dont le terme arrive en fin d'année. Le CDG 87 propose de lancer une consultation en vue d'un nouveau marché à partir de 2021, étant entendu que le choix d'adhérer ou non n'interviendra qu'à l'issue de cette consultation.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner l'habilitation au CDG 87.

- **Questions diverses :**

- **Travaux de voirie SYGESBEM :**

Comme chaque année le syndicat propose un marché pour les travaux de voirie. Les demandes de subventions portaient sur les voies communales n° 3 et 18 (Les Gatines et les Brugeauds). Afin d'envisager les travaux aux beaux jours, il est nécessaire de lancer la consultation des entreprises rapidement.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au syndicat de lancer la consultation pour ces 2 voies.

- Le conseil municipal est informé que le conseil départemental proposera le samedi 18 avril un concert de musique classique, ce dans le cadre de l'opération « la culture au grand jour ». Ce spectacle gratuit sera ouvert au public.

- Il est signalé une forte dégradation des chemins et de la voirie après le passage de certaines entreprises chargées des travaux d'enfouissement des lignes électriques par ENEDIS. Le maire prendra contact avec les entreprises concernés et Enedis afin de trouver un terrain d'entente.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 heures 15.**